

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	33

Date de la convocation
23 janvier 2019

Numéro de la délibération
19-03

Objet de la Délibération
Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 25/02/2019
Et publication ou notification
Le 06/03/2019

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE

(2 RUE DU DOCTEUR HENRI MICHEL - 45130 MEUNG SUR LOIRE)

L'an deux mille dix-neuf, le 12 février à 17h30,
Le Comité Syndical, dûment convoqué le 23 janvier 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Bucy-Saint-Liphard, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(s) du Pays :

> **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Annick BUISSON (Gidy), Christophe PERRON (Gémigny), Eric DAVID (Sougy), Jean DUMOUTIER (Ruan), Pascal GUDIN (Artenay), Dominique PERRON (Gidy), (Tournoisis), Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Benoît PERDEREAU (Gidy), Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Isabelle ROZIER (Patay), Serge GOMBAULT, Bernard TEXIER (Chevilly), Jean-Bernard VALLOT (St Pérary la Colombe),

> **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Jean-Paul BEDIU (Tripleville), Anita BENIER (Bacon), Odile BRET (Beauce la Romaine - Ouzouer le Marché), Danièle CASSEGRAIN (Rozières en Beauce), Gérard CORGNAC (Cléry Saint André), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Brigitte LASNE-DARTAILLH (Baule), Hubert LIGOUY (St Laurent des Bois), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Arnold NEUHAUS (Villermain), Christian ROUBALAY (Prénouvellon), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Pierre TRUBLARD (La Colombe), Bruno VIVIER (Charsonville),

Avait donné pouvoir :

Monsieur Lucien HERVÉ (Coinces) à Monsieur Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard),

Ainsi que Mesdames :

Muriel BATAILLE (Tournoisis), Jean-Marie CORNIERE (Dry), Jean Pierre DURAND (Chaingy), Odile PINET (Patay), Michel POMMIER (Rozières en Beauce), Fanny PIDOUX (Conseil Régional du Centre), Thomas POINTEREAU (Chambre d'agriculture du Loiret), M. PREVOTEAU (Association Beauce Val Service)

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'article L.1612-1 du code général des Collectivités Territoriales permet jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, à l'exécutif (sur autorisation de l'organe délibérant), d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitres	BP 2018	25 %
20. Immobilisations incorporelles	89 613,33 €	22 403,33 €
21. Immobilisations corporelles	6 978,00 €	1 744,50 €
23. Immobilisations en cours	0 €	0 €
TOTAL	96 591.33 €	24 147.83 €

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2018 et ce avant le vote du budget 2019.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'autoriser le Président à mandater dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget lors de son adoption.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce

Frédéric CUIILLERIER